

CONSEIL MUNICIPAL DU 26.08.05

Les décisions suivantes ont été prises lors de la réunion du dernier conseil municipal.

La consultation des propriétaires fonciers, relative à la destination du produit de la chasse, sera effectuée par écrit et non lors d'une réunion publique, étant donné le grand nombre de propriétaires à contacter.

Alain Diss et Gilbert Kuntz représenteront la commune au sein de la commission de la chasse présidée par le maire Jeannot Schnell.

Le bornage d'une parcelle inscrite comme emplacement réservé dans le POS (plan d'occupation du sol) sera effectué suite à la construction de maisons individuelles dans cette zone. Afin de ne pas laisser les terrains communaux du futur lotissement en friches, ils seront loués à l'EARL Ludwig (exploitation agricole à responsabilité limitée) jusqu'au début des travaux.

Suite à la demande du Club vosgien, les conseillers ont décidé d'exonérer l'association de la TLE (taxe locale d'équipement) due suite à la construction du chalet, rue du Château.

Un règlement de la bibliothèque sera élaboré par un groupe de travail afin de pouvoir être approuvé par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Une dizaine de jeunes sont déjà inscrits pour la formation AFPS, qui aura lieu les 25 et 26 octobre.

Avant de clore la séance, le maire a signalé à l'assemblée que de nouveaux rideaux ont été installés à l'école primaire, et qu'un tableau à trois volets sera mis en place prochainement.